

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

11 avril 2019

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **8**

Votants : **12**

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, François GUILLE, Bernard JULLIE, Joëlle DE BARALLE, Gaëlle LAFARGUE, Franck VALETTE, Sébastien ABADIE (arrivé à 20h45).

Absents excusés : Christophe ESTUBE, Morgane MAUREL, Sylvie MAZET, Vanessa GROSSEAU, Nicolas VERDIER.

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance

Madame MAUREL donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance

Madame MAZET donne tout pouvoir à Madame DE BARALLE pour tout vote lors de la séance

Madame GROSSEAU donne tout pouvoir à Monsieur VALETTE pour tout vote lors de la séance

Secrétaire de séance : **M. François GUILLE**

La séance est ouverte

M. JULLIE demande que la délibération relative à la demande de subvention pour le projet de construction de la maison des associations soit retirée de l'ordre du jour. M le Maire lui explique qu'il faut l'unanimité pour pouvoir enlever ou rajouter un sujet à l'ordre du jour. Cette demande ne rassemblant pas l'unanimité, la demande n'est pas acceptée. M. JULLIE argumente sa demande sur le fait qu'il n'a pas assez d'informations sur le sujet et que le lieu ne lui convient pas, tout en ajoutant qu'il n'est pas contre le projet. Cette remarque lui vaut une réplique insultante et déplacée de la part de M. Le Maire. Mme DE BARALLE et M. VALETTE formulent les mêmes remarques sur ce projet. M le Maire confirme que des explications sur le projet devaient être effectuées avant la délibération en séance du conseil car certains éléments du dossier sont très récents, ce sujet sera donc abordé au début de la séance.

M. Jullié rappelle qu'une réunion travail importante concernant le fonctionnement de l'ALAE/ALSH avait eu lieu à la demande de la commission. Il ne comprend pas que ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Il demande qu'il soit ajouté, afin que M. Le Maire puisse informer le conseil de son entretien avec la Directrice, et de la suite donnée aux problèmes soulevés lors de la réunion travail. M. Le Maire répond que ce sujet sera traité au prochain conseil car l'ordre du jour de ce soir est déjà très chargé.

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 février 2019, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu.

M. Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour, le vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget du lotissement communal.

La proposition est acceptée.

1 - Délibération projet maison des associations, (plan de financement, autoriser Monsieur le Maire à signer tout document) - Délibération dossier demande de subvention projet maison des associations

M. Le Maire explique le projet dans son intégralité, expose le plan financier avec 39% de subvention du CD82, 35% de l'état et 6% de la région via le PETR par un contrat de ruralité.

M. JULLIE conteste la procédure car nous n'avons pas fait d'appel d'offre, ce qui est obligatoire dès lors que le coût dépasse 25 000€. M le Maire lui répond qu'il connaît parfaitement la procédure et que

l'appel d'offre est fait qu'après avoir eu la notification des subventions demandées. M le Maire prend pour exemple le projet réalisé sur le changement des menuiseries des bâtiments de la commune. A ce stade du projet, les devis ne servent qu'à monter les dossiers de subventions.

Mme LAFARGUE et M ABADIE expliquent qu'ils ont présenté le projet au comité des fêtes et qu'ils sont ravis, y compris sur la localisation de cette maison.

M GUILLE et M le Maire ont présenté le projet à la présidente du club des amandiers, qui elle-même l'a présenté lors de leur assemblée générale. M le Maire a d'ailleurs pu constater lors de leur pot de fin d'AG que ce projet avait reçu un accord favorable.

Un long échange (1h30) s'instaure sur le sujet. M GUILLE, M POZZA, M ABADIE Mme LAFARGUE et M le Maire répondent aux différentes questions.

M le Maire explique que c'est un projet structurant pour la commune si on ne veut pas que Fabas devienne un village dortoir. M le Maire prend pour exemple les communes de MONBEQUI ou de BOUILLAC, villages d'environ 600 habitants comme FABAS qui ont respectivement 14 et 17 associations

A l'issu de cet échange M. VALETTE décide de voter pour, de s'abstenir pour Mme GROSSEAU, Mme DE BARALLE décide de s'abstenir pour elle et Mme MAZET, seul M.JULLIE décide de maintenir son opposition pour ce projet pour lui et Mme MAUREL pour les raisons évoquées en préambule.

Résultat du vote :

Pour : 7
 Abstention : 3
 Contre : 2

2 – Vote compte de gestion, compte administratif et affectation de résultat

. Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif communal.

M. Le Maire répond aux questions posées sur le fonctionnement et les investissements.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	582 613,62	G	644 821,36
	Section d'investissement	B	181 097,72	H	128 262,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	369 574,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 797,67 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	763 711,34	= G+H+I+J	1 146 456,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	582 613,62	= G+I+K	1 014 395,99
	Section d'investissement	= B+D+F	181 097,72	= H+J+L	132 060,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	763 711,34	= G+H+I+J+K+L	1 146 456,11

Monsieur Bernard JULLIE préside la séance et passe au vote du compte administratif communal

Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif assainissement.

Le compte assainissement est examiné sur le même principe que précédemment.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 448,20	G 18 640,42	G-A 8 192,22
	Section d'investissement	B 21 043,90	H 5 534,00	H-B -15 509,90
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 33 996,92 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 13 002,29 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 31 492,10	Q= G+H+I+J 71 173,63	=Q-P 39 681,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 10 448,20	= G+I+K 52 637,34	42 189,14
	Section d'investissement	= B+D+F 21 043,90	= H+J+L 18 536,29	-2 507,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 31 492,10	= G+H+I+J+K+L 71 173,63	39 681,53

M. JULLIE Bernard procède au vote.

Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif lotissement communal.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	91 501,18	G	91 500,73
	Section d'investissement	B	91 500,73	H	170 858,51
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	78 648,07 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	261 649,98	= G+H+I+J	262 359,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	91 501,18	= G+I+K	91 501,02
	Section d'investissement	= B+D+F	170 148,80	= H+J+L	170 858,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	261 649,98	= G+H+I+J+K+L	262 359,53

M. JULLIE Bernard procède au vote.

Pour : **12**
 Abstention : **0**
 Contre : **0**

. Délibération pour l'approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2018 présentés par Madame la Trésorière de VERDUN S/GARONNE.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que les comptes administratifs (communal, assainissement et lotissement).

- Approbation du compte de gestion du lotissement communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : **12**
 Abstention : **0**
 Contre : **0**

- Approbation du compte de gestion communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : **12**
 Abstention : **0**
 Contre : **0**

- Approbation du compte de gestion assainissement.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

-Délibération vote affectation des résultats 2018, budget M 14, assainissement et lotissement

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018, le conseil municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement, et décide d'affecter le résultat.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

3 – Délibération pour la demande de subvention pour la dératization

M. Le Maire rappelle que pour obtenir une subvention pour la dératization, nous devons délibérer.

Nous passons au vote :

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

4 – Délibération pour l'acceptation des travaux en régie, effectués en 2018.

M. Le Maire explique que les gros travaux effectués par l'agent technique au cours de l'année 2019 seront déclarés travaux en régie ce qui permettra de récupérer la TVA

Résultat du vote :

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

5 – Délibération sur les taux qui seront appliqués pour le calcul des 3 taxes (TH ; TFB ; TFNB)

Monsieur le maire rappelle que les élus ont opté depuis le début de leur mandat, de maintenir constants les taux sur lesquels nous pouvons encore intervenir.

Il est décidé, comme l'an passé, de ne pas augmenter les taux qui seront appliqués.

A savoir :

- Taxe d'habitation (TH) : 23,39
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 12,29
- Taxe foncière non bâtie : 90,45

Ainsi, si nous constatons des augmentations sur nos feuilles d'impôts, elles pourront être dues, soit aux augmentations des bases imposées, soit aux augmentations des autres instances décisionnaires (Département, Communauté de communes, Région).

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

6 - Délibération sur la prise en charge par la collectivité d'une partie des frais de transports scolaires, normalement à la charge des familles.

M. le maire rappelle que les transports scolaires relatifs à l'acheminement des élèves vers les collèges et Lycées, sont en parti pris en charge par la collectivité.

Actuellement, nous prenons à notre charge 50% du montant demandé aux familles.

Il est décidé de reconduire la prise en charge de 50 % pour l'année scolaire 2019-2020.

Nous passons au vote :

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

7 – Délibération et vote du budget communal 2019

Avant de demander de passer au vote, Monsieur Le Maire explique et commente la présentation du budget communal.

Il demande s'il y a des questions et y répond.

Ensuite nous passons au vote :

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

8 - Délibération vote pour l'acceptation du budget assainissement 2019.

M. Le Maire explique que le transfert de l'assainissement vers la communauté de communes a été reporté par la loi en 2026. Dans l'attente de ce transfert de compétence, il reste encore sous notre responsabilité. Les travaux pour la nouvelle station d'épuration et l'extension du réseau ont commencés en avril 2019 et seront achevés normalement courant juillet 2019.

Ensuite, il commente le budget et demande s'il y a des questions.

Nous passons au vote de ce budget.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

9 - Délibération et vote pour l'acceptation du budget lotissement communal 2018.

Monsieur Le Maire explique que nous avons commencés la commercialisation des terrains du lotissement communal.

Ensuite, il explique comment la trésorerie ventile les écritures comptables du budget lotissement.

Puis nous passons au vote pour l'acceptation du budget 2019 :

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

10 – Délibération subvention coopérative école,

M. le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 500€ à la coopérative de l'école de Fabas. Elle viendra en remplacement du financement de la sortie cinéma de Noël et des 2 ou 3 apéritifs offerts par la municipalité lors de manifestations organisées par l'école.

Nous passons au vote.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

11 – Délibération création emploi contractuel « adjoint technique 20 heures »,

M. le Maire explique que le contrat d'adjoint technique en CDD de 20h/hebdomadaire s'est terminé en avril 2019. Il convient de délibérer pour ouvrir à nouveau ce poste afin de pouvoir recruter immédiatement si nécessaire.

Nous passons au vote.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

12 – Délibération recouvrement ARE remboursement du trop versé

Après renseignement pris auprès de la trésorerie il n'est pas nécessaire de prendre cette délibération.

13 – Délibération avis sur PLUI arrêté

Des lors que le PLUI est arrêté par le conseil communautaire, il convient que chaque commune donne un avis.

M. le Maire donne l'état d'avancement du PLUI et rappelle que l'enquête publique aura lieu en juin normalement.

M. le Maire représente les OAP de la commune et rappelle que le projet est consultable sur le site de la communauté de commune (<http://www.grandsud82.fr/amenagement/urbanisme/plu-intercommunal/>).

Les conseillers n'ayant pas d'autre question nous passons au vote. pour un avis favorable.

Pour : **12**
Abstention : **0**
Contre : **0**

14 – Divers

Pas de divers

La séance est levée à 00 h 15